

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité -Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 mai 2022

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt-deux, le 25 mai 2022 à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-neuf mai deux mille vingt-deux, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

AFFECTATION DES  
RESULTATS DE  
L'EXERCICE 2021  
DU BUDGET  
PRINCIPAL DE LA  
VILLE DES LILAS

#### PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Sander CISINSKI par Gaelle GIFFARD, Moussou NIANG par Valérie LEBAS, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Isabelle DELORD par Simon BERNSTEIN, Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Bénédicte BARBET par Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE par Vincent DURAND

ABSENTE : Hélène BERTHOUMIEUX

SECRETAIRE : Arnold BAC

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2022

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS**

### LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,  
**VU** le compte administratif 2021 du budget principal de Ville,  
**VU** la délibération n°D23/22 relative à la correction de l'affectation des résultats de l'exercice 2020 du budget principal de la ville des lilas

**CONSIDERANT** que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville des Lilas a été présenté et adopté,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 : CONSTATE** que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

- un excédent de la section de fonctionnement de 12 263 300,90 € ;
- un déficit au titre des restes à réaliser de -2 352 282,43 €
- un déficit de la section d'investissement de -69 255,90 €.

**ARTICLE 2 : DECIDE** l'affectation suivante :

- c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement -69 255,90 €
- c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 2 421 538,33 €
- c/002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent) 9 841 762,57 €

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,  
 Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :

Voix pour 32

Voix contre

Abstentions 2

NPPV

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

093-219300456-20220525-D66-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2022

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **31 MAI 2022**  
 (pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).